

La prise en compte des paysages dans les SCoT

Analyse comparée de 16 SCoT en Bourgogne-Franche-Comté

Programme partenarial 2020

Maîtrise d'ouvrage

DREAL BFC

Partenaires

ADUPM, AUDAB, AUSB + DDT régionales

Support

Rapport de synthèse et guide

Référents / Contacts

Anne-Sophie Demangelle / aspeureux@autb.fr

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Évolutions réglementaires

Vingt ans après la loi « paysage », la loi ALUR de mars 2014 a consolidé la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme en mettant en œuvre la Convention européenne du paysage.

Les SCoT doivent dès lors se fixer des orientations stratégiques et spatialisées en matière de protection, de gestion et d'aménagement des paysages. Les « objectifs de qualité paysagère » sont étendus à l'ensemble du territoire, dans les espaces remarquables, du quotidien, dégradés, naturels et bâtis.



Photos : SCoT du Grand Avallonnais

L'étude confiée aux agences d'urbanisme

Afin d'appréhender le niveau de prise en compte de la thématique du paysage au sein des SCoT régionaux, la DREAL a confié une étude aux quatre agences d'urbanisme de la région.

Ce travail s'appuie sur l'analyse de 10 SCoT approuvés après la loi ALUR ainsi que sur des entretiens menés avec les territoires concernés.

L'étude propose aussi des focus complémentaires pour 6 autres SCoT considérés comme vertueux en la matière, c'est-à-dire fondant leur projet de territoire sur des spécificités paysagères et des objectifs de qualité partagés par les différents acteurs.

Un guide méthodologique destiné aux porteurs de SCoT

Pour contribuer à monter collectivement en compétence sur la notion transversale du paysage, les agences réalisent une synthèse des principaux enseignements issus de ce travail, sous la forme d'un guide.

Celui-ci souligne la nécessité d'une définition partagée de la notion de paysage, rappelle le cadre réglementaire dans ce domaine et donne des éléments de méthode pour améliorer encore la prise en compte du paysage dans les SCoT.

En annexe, des fiches présentent les SCoT analysés, les apports des entretiens avec acteurs locaux, les contacts utiles ainsi qu'une bibliographie.

